

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 20 décembre 2011 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

PRÉSENCES

La mairesse	Madame Nicole Davidson
Les Conseillers (ères)	Monsieur Daniel Lévesque Monsieur Denis Charlebois Madame Dominique Forget Monsieur Raymond Auclair Madame Manon Paquin
Le directeur général	Monsieur Serge Pourreaux
Le directeur du service de la Trésorerie	Monsieur Lucien Ouellet
l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier

ABSENCES

Les Conseillers (ères)	Madame Barbara Strachan
------------------------	-------------------------

CONVOCATION

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. **Avis de convocation**
2. **Adoption du budget 2012**
3. **Programme triennal d'immobilisations 2012-2013 et 2014**
4. **Période de questions**
5. **Levée de l'assemblée**

Présentation des prévisions budgétaires 2012

11-12-390

OBJET : Adoption du budget 2012

ATTENDU que la Municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et ce, en vertu de l'article 954 Code municipal du Québec;

ATTENDU que d'après le budget présenté, la Municipalité aura à pourvoir à des dépenses totalisant 7 120 360 \$ durant l'année 2012 et prévoit en conséquence des revenus au moins égaux;

A CES FAITS,

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le budget de l'année 2012, prévoyant des revenus et des dépenses de 7 120 360 \$ soit et est adopté, tel que présenté.

QUE les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2012 sont transmises, tel que stipulé par la Loi, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, avant le 31 janvier 2012.

ADOPTÉE

11-12-391

OBJET : Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014

ATTENDU que l'article 953.1 du Code municipal demande aux municipalités de préparer et déposer chaque année un programme triennal des dépenses en immobilisations;

ATTENDU que le programme des dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt à obtenir lorsque requis;

A CES FAITS,

Il est proposé par la mairesse Nicole Davidson et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014 soit adopté par le Conseil municipal :

**Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014
(000 \$)**

	2012	2013	2014
1. Programme de réfection des infrastructures et des équipements municipaux (PRIEM)			
1.1 Voirie			
Pavages	720	540	460
Sentier route 117	55(110)	0	0
Divers (bordures, trottoirs, etc.)	75	75	50
1.2 Aqueduc			
Équipements	0 (340)	0 (340)	0 (340)
Réseaux	100 (340)	100 (340)	100 (340)
1.3 Eaux usées			
Usine	50	140	75 (150)
Réseaux	50	40	40
1.4 Bâtiment			
Caserne + garage	350	100	100
Véhicules	250	300	0
Divers Bâtiments	100	100	50
Église	150	50	0
Sous-total	2 535	2 025	1 530
Subvention	635	580	655
Coût net	1 900	1 445	875
2. Programme de consolidation des équipements culturels, sportifs et récréatifs (PCECSR)	2012	2013	2014
2.1 Bibliothèque	175(350)	175(350)	0
2.2 Parcs	80	80	40
2.3 Parc régional - Terrains	20(100)	20 (100)	20 (100)

2.4 Projet structurant récréatif (note2)	100	100 (200)	600 (1200)
Sous-total	630	730	1 340
Subvention	255	355	680
Coût net	375	375	660
3. Divers projets			
3.1 Cœur du village	100 (200)	100	0
3.2 Havre de Val-David	230	230	0
Sous-total	430	330	0
Subvention	100	0	0
Coût net	330	330	0
4. TOTAL			
Sous-total	3 595	3 085	2 870
Subvention	990	935	1 335
Coût net	2 605	2 150	1 535

Note 1 : Le chiffre en parenthèse représente le coût incluant les subventions

Note2: Projet conditionnel

ADOPTÉE

11-12-392

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance extraordinaire soit et est levée, il est 21h05

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Mairesse

Serge Pourreaux
Directeur général

Je, Nicole Davidson, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicole Davidson
Mairesse
